

CODE DE CONDUITE NAUTIQUE 2018

HORAIRE 2018 — DÉBARCADÈRE MUNICIPAL 70, CHEMIN MASSON, SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

7 jours sur 7
450 228-3525

du 4 mai au 14 juin 2018 de 6 h 00 à 19 h 00

du 15 juin au 3 septembre 2018 de 6 h 00 à 21 h 00

du 4 septembre au 8 octobre 2018 de 6 h 00 à 19 h 00



URGENCE—SIGNALER UN PROBLÈME

Pour signaler un problème qui concerne les activités nautiques, vous pouvez contacter le Service de protection au 450 712-3232 en tout temps ou téléphoner à l'hôtel de ville d'Estérel durant les heures de bureau au 450 228-3232.

**EN CAS D'URGENCE,
COMPOSEZ LE 9-1-1**

WAKE-SURF

Les Villes d'Estérel et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ont respectivement adopté les règlements de protection de l'environnement numéros 2014-627 et 98-2015 qui encadrent la pratique du wake-surf, en délimitant des zones où cette activité peut se pratiquer sur les lacs. Vous pouvez voir ces zones sur la carte qui figure au verso du présent document. Nous demandons la collaboration des amateurs de wake-surf pour respecter ces règlements. Les zones sont délimitées par des bouées.

Aidez-nous à protéger nos lacs **contre les plantes aquatiques envahissantes.**



Il faut préserver la biodiversité aquatique et les usages récréatifs.

BRUIT—MUSIQUE

Sachez que des règlements sont en vigueur aussi sur les lacs en ce qui concerne la nuisance par le bruit, soit les cris, la musique forte, etc. La courtoisie est de mise, n'oubliez pas que le bruit est amplifié par le lac, ce qui peut déranger les riverains. Des amendes sont prévues pour les contrevenants.

VAGUES

Nous demandons aux plaisanciers de limiter la création de vagues là où les lacs sont peu profonds, près des berges et des quais privés. Le fait de « brasser le fond » des lacs peu profonds est très nocif pour l'environnement, aidez-nous à garder nos lacs en santé pour en profiter encore longtemps!

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Nous demandons aux plaisanciers de respecter l'environnement. Prenez soin d'éviter le renversement de carburant en faisant le plein et ne jetez pas vos déchets et mégots dans l'eau!

ACCÈS ET AMARRAGE

Afin de protéger notre qualité de vie et notre environnement, la Ville d'Estérel a adopté un règlement relatif à l'accès aux lacs Masson, Dupuis et du Nord, à la protection de l'environnement de chacun des lacs et à la sécurité des personnes et des biens. La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté, quant à elle, un règlement concernant le contrôle de l'accès des embarcations motorisées au lac Masson, l'amarrage au quai municipal et pourvoyant à établir la tarification pour la vignette d'accès. Ces deux règlements visent à régir l'accès aux lacs et la protection de l'environnement.

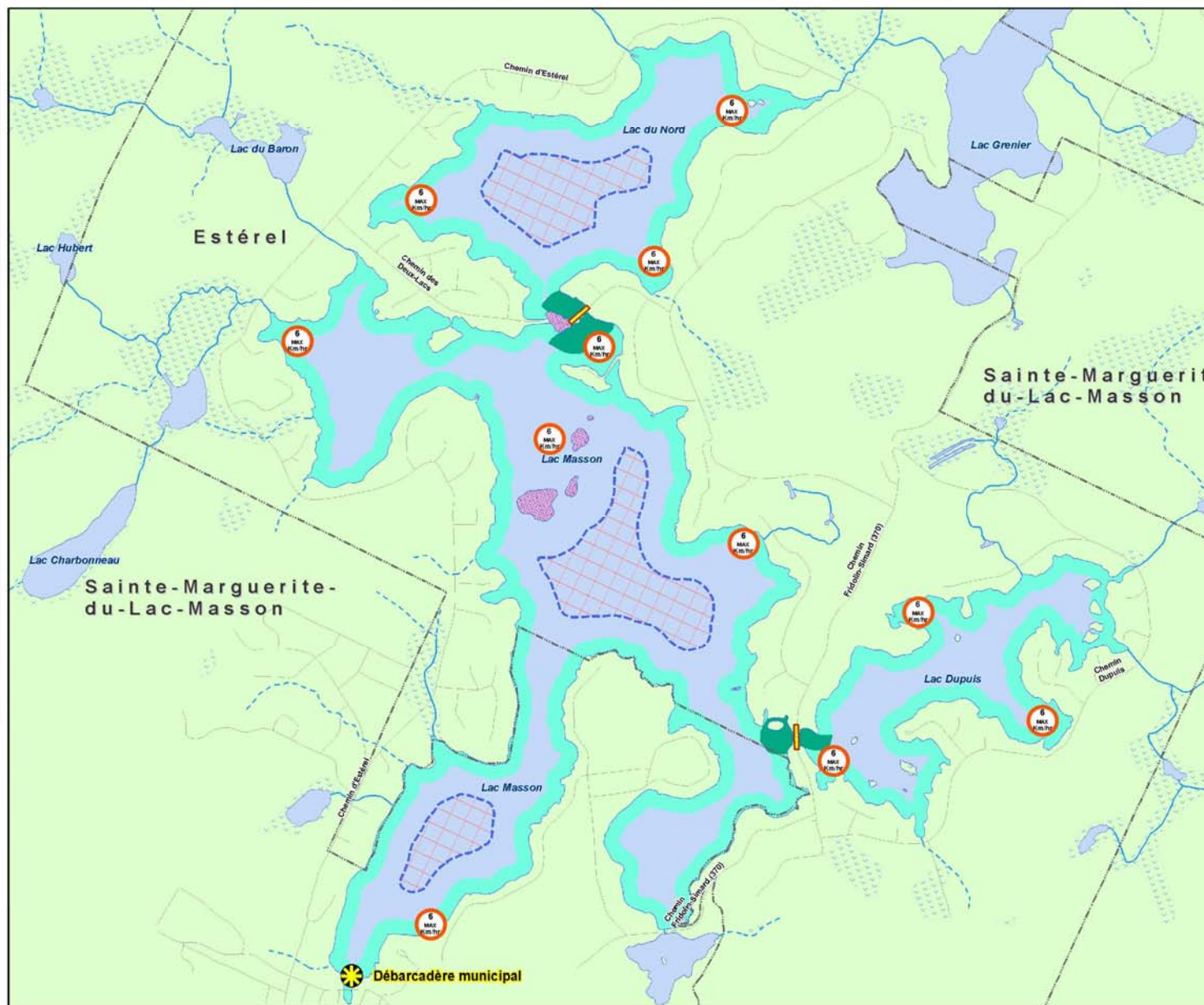
LOIS ET RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

En tant que plaisancier, il est de votre responsabilité de connaître les règlements régissant votre conduite sur les lacs.













L'IGNORANCE N'EST PAS UNE EXCUSE.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter

www.tc.qc.ca/FRA
et
www.plaisancieraverti.ca



LÉGENDE

-  Débarcadère municipal
-  Pont
- Zones réglementées**
- Zone assujettie à une vitesse maximale de 6 km/h:
60 mètres ou moins des berges 
- Zone assujettie à une vitesse maximale de 6 km/h:
120 mètres de part et d'autre des ponts 
- Zone autorisée pour la pratique du wake-surf 
- Fond de carte**
-  Route
-  Limite municipale
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau
-  Milieu humide
-  Berge rocheuse

Échelle: 1:15 000 MTM © Nord 03



FICHER PROJET DATE_AUTEUR
04/023_M08-22-14_2019-04-12_Jenny

Source:
Plan de zone
RD 10, Ministère des ressources
naturelles, Développement
du Québec, 2009. Tous droits réservés.
Maison Hémisphères, Groupe Hémisphères
(jusqu'à juin 2012).

Groupe Hémisphères



BUREAU DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE
OFFICE OF BOATING SAFETY

Obtenez notre
Guide de sécurité nautique
en ligne!



www.tc.qc.ca/securitenautique 1-800-267-6687

